



Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre  
-SMASS-

# Septième Commission Locale de l'Eau

Jeudi 20 février 2014

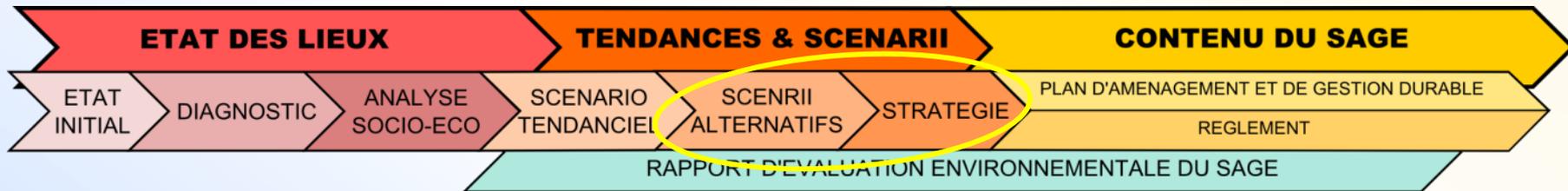


# L'intervention

- Le scenario alternatif du SAGE
- Bilan des avis émis par le Bureau de la CLE en 2013
- Contraintes du calendrier 2014
- Etat d'avancement du PAPI d'intention
- Calendrier 2014 de mise en œuvre du PAPI d'intention

# Le Scenarior Alternatif

*Quelle étape de la démarche ?*



*Qu'est-ce que c'est ?*

- Pistes d'actions pour infléchir le scénario tendanciel et atteindre les enjeux du SAGE
- Dégage les orientations stratégiques du SAGE

# Le Scénario Alternatif

## Comment est-il construit (1/3) ?

A partir du scénario tendanciel

Enjeux	Tendance d'évolution	Niveau de confiance	Principales lacunes des mesures existantes par rapport aux enjeux	Satisfaction de l'enjeu à l'horizon 2021 « sans le SAGE »	Les principales attentes par rapport aux enjeux	Plus-value du SAGE
<b>Gestion des étiages</b> <i>Atteindre le DOE</i> Très important	Amélioration	FAIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délai de mise en œuvre des mesures correctrices</li> <li>- Absence d'action sur la restauration des fonctionnalités de soutien d'étiage des zones humides à retrouver dans dernière colonne</li> <li>- Insuffisance d'intégration des indicateurs « milieu » dans la gestion quantitative</li> <li>- Localisation du point nodal unique</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir un protocole de gestion des marais alluviaux pour améliorer la contribution au débit de la Seudre</li> <li>- Compléter et affiner les indicateurs « milieu » pour améliorer la gestion quantitative</li> <li>- Diminuer les pressions des prélèvements</li> </ul>	++
<b>Vulnérabilité de la ressource en eau destinée à la potabilisation</b> <i>Sécuriser l'approvisionnement</i> Très important	Stabilité	FAIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de gestion intégrée des ouvrages ni des principaux captages AEP à l'échelle du bassin de la Seudre</li> <li>- Pas d'adéquation entre développement urbain et touristique et la ressource AEP disponible</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion sur des interconnexions/diversification de la ressource AEP</li> <li>- Prise en compte de la capacité de production AEP dans le développement urbain et touristique</li> <li>- Diminuer les pressions des prélèvements</li> </ul>	+

Lacunes

Attentes

Ateliers de travail de juin 2013 → Propositions des acteurs du bassin pour combler les attentes

# Le Scénario Alternatif

## Comment est-il construit (2/3) ?

### Première mise en forme des propositions

Actions du socle = actions prévues par la réglementation

Premier niveau d'ambition

Second niveau d'ambition

ENJEUX	OBJECTIFS DE RESULTAT	LEVIERS D'ACTION	Actions socle	Actions Sc2	Actions Sc3
1.2 Vulnérabilité de la ressource en eau destinée à l'AEP	Maîtriser les besoins en eau potable des particuliers et des collectivités	Mettre en place une politique d'économie d'eau	Atteindre à minima des rendements de 80 % en milieu urbain et 70 % en milieu rural	Intégrer la notion d'économies d'eau lors des projets de constructions ou rénovations de bâtiments publics	
			Maîtriser la consommation d'eau potable par des actions de sensibilisation auprès des particuliers		
	Diminuer la vulnérabilité quantitative de l'AEP en période estivale pour pallier un éventuel dysfonctionnement d'une unité de production existante	Diversifier les sources d'approvisionnement	Mettre en place un programme d'économie d'eau pour les collectivités	Envisager le stockage hivernal d'eau destinée à la potabilisation	Recommander les doubles réseaux pour les nouvelles constructions (particuliers) : stockage d'eau de pluie pour WC et lave-linge
			Rechercher de nouvelles sources d'alimentation en nappe captive		Conditionner le développement urbain à la capacité maximale technique d'adduction eau potable en période estivale par secteur. Intégrer aux documents d'urbanisme la notion de conditionnalité du développement
	Veiller au développement durable de la population permanente et saisonnière en lien avec la disponibilité en AEP				
	Equilibrer les prélèvements AEP entre la Bourgeoisie-Pompière et Chenac selon les saisons		Définir des seuils piézométriques d'exploitation des nappes d'accompagnement à ne pas dépasser pour la production d'eau potable		

- Exercice de gradation « artificiel »
- Format difficile à appréhender de l'extérieur

# Le Scenario Alternatif

## Comment est-il construit (3/3)?

### Mise en forme proposée à la CLE

Rappel : constat, enjeu, objectif

Volet du SAGE

Orientations proposées

**GESTION DES INONDATIONS**

**Constat :** bassin soumis aux risques d'inondation fluviale et de submersion marine avec une importante problématique de conjonction à l'interface

**Enjeu :** sécurité des biens et des personnes face aux inondations fluviales et submersions marines

**Objectif :** Réduire les conséquences dommageables des inondations fluviales et submersions marines sur le bassin

Les orientations proposées visent à	Pour répondre à l'objectif, le scénario retenu par le CLE pourrait être composé des éléments suivants :	Remarques
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'agencement                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développent la connaissance du risque                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Approfondissant la connaissance des systèmes hydrauliques existants</li> <li>○ Développent une culture du risque</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<p>La compréhension des réactions du territoire face aux aléas d'inondation et de submersion permet d'anticiper des phénomènes et d'agir en conséquence. Pour développer les outils en adéquation avec les spécificités du territoire et ainsi réduire les dommages, la CLE propose une étude incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une médiation des aléas de submersion marine, d'inondation fluviale et de l'interaction entre ces deux phénomènes</li> <li>○ Un recensement des enjeux existants sur le bassin de la Sèvre (humain, économique, environnementaux et patrimoniaux)</li> <li>○ La définition des zones à risque et des secteurs à forte exposition</li> </ul> <p>Les « fonctions tampon » des systèmes hydrauliques (milles, ouvrages) que présentent marais salés et le lit majeur de la Sèvre continentale n'étant pas quantifiés, la CLE souhaite combler cette lacune pour exploiter des protections intrinsèques au bassin (cf. infra). La pérennisation des ouvrages implique l'identification de leurs propriétaires et de leurs gestionnaires. Aussi, la CLE souhaite qu'une étude soit menée pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Finaliser le recensement des ouvrages de protection existants (dont les tailles), diagnostiquer leur état et identifier les enjeux directement protégés</li> <li>○ Vérifier le dimensionnement des ouvrages et leur capacité de résistance à un événement de référence</li> <li>○ Évaluer le rôle de tampon du système d'ouvrage du marais salé et celui d'entraînement de crue des clapets de la Sèvre continentale</li> <li>○ Clarifier le statut des ouvrages (taillies et régulation du plan d'eau)</li> </ul> <p>La CLE souhaite que la préservation de la mémoire collective sur l'existence des aléas et leurs caractéristiques permette à la population de prendre la mesure du risque afin d'adopter les comportements adaptés à chaque situation. Pour ce faire, il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ D'actualiser des registres de crue et de submersion marine (premières inondées et les hauteurs d'eau)</li> <li>○ De communiquer sur les risques d'inondation avec : lettres d'information, site Internet, réunions publiques</li> <li>○ D'appuyer les communes dans la réalisation de Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRM)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminuer le risque en                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Limitant l'exposition de nouveaux enjeux aux aléas</li> <li>○ Exploitant les fonctions naturelles de protection de l'hydrodynamisme</li> <li>○ Assurant de façon pérenne la protection des enjeux existants</li> </ul> </li> </ul>	<p>De façon à ne pas soumettre de nouveaux enjeux aux aléas de submersion et d'inondation, la CLE préconise que ces risques soient pris en compte dans le développement de l'urbanisation. À cette fin, il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ De formuler une collaboration entre la cellule d'animation et les services de l'État pour l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Littoraux sur l'estuaire de la Sèvre</li> <li>○ D'intégrer les connaissances afférentes au risque d'inondation (cf. Supra) dans les documents d'urbanisme des intercommunalités et des communes</li> </ul> <p>Considérant comme un atout les fonctions « naturelles » de tampon des marais salés de l'estuaire et du lit majeur de la Sèvre continentale pour réduire les impacts sur les secteurs habités, la CLE propose de les exploiter et de les valoriser comme premier outil de protection face aux inondations / submersions grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La préservation et à l'amélioration des fonctions d'expansion de crue du lit majeur (lien direct avec la gestion coordonnée des ouvrages)</li> <li>○ L'entretien des aménagements hydrauliques des marais salés facilitant notamment leur évouage</li> </ul> <p>La CLE estime que les zones à forte exposition humaine (cf. Supra) ou d'intérêt général, pour lesquelles une analyse coûts/bénéfices la justifie, doivent faire l'objet d'un renforcement ou d'une mise en place de systèmes de protection. Elle veut faire part à la vigilance en matière d'impact sur les secteurs voisins et sur l'environnement et la surveillance des aménagements essentiels à la pérennité de la protection. Il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ De définir les systèmes de protection appropriés</li> <li>○ D'établir des responsabilités en matière de gestion et d'entretien des ouvrages de protection</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser pour mieux gérer en                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Planifiant la gestion en fonction des aléas existants / retarder la situation de crise</li> <li>○ Anticipant la période de crise et en évitant les impacts pour l'aire d'étude</li> <li>○ Réduisant la vulnérabilité pour optimiser le retour à la normale</li> </ul> </li> </ul>	<p>Face au risque auquel l'interface fluvio-maritime est soumise et considérant les difficultés d'évaluation des vagues continentales en marées de haute mer, la CLE préconise une organisation spécifique en régime hivernal de hautes-mers. Il conviendrait, afin d'être les câbles en situation de crue courante et de limiter / réduire les impacts des crues exceptionnelles, d'élaborer un protocole de manœuvre coordonné des ouvrages à l'apogée de la Sèvre continentale (en Châtoussais à Bâblais) interne sur les coefficients et horaires de marées.</p> <p>Considérant des limites des dispositions préétablies (ouvrage de protection, gestion) et de l'impossibilité d'évaluer totalement le risque en cas d'événement exceptionnel, la CLE souhaite formuler une organisation capable de limiter les dégâts matériels et humains lors des périodes de crise. Elle propose ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Participer au relais local du Service Prévision des Crues (DREAI) pour la diffusion de l'alarme</li> <li>○ D'appuyer les communes pour la réalisation de Plans Communaux de Sauvergarde permettant de faire face à un événement affectant la sécurité civile</li> <li>○ De promouvoir la mise en place de Plans Intercommunaux de Sauvergarde</li> <li>○ D'encourager les exercices de simulation de crise</li> <li>○ D'appuyer la mise en place de Plans Familiaux de Mise en Sécurité : préparation des particuliers pour se mettre en sécurité en période de crise</li> </ul> <p>La désorganisation du territoire provoquée par les « ombreux en cascade » en période de crue peut accentuer les impacts des événements exceptionnels. Ainsi la CLE souhaite être promueuse des Plans de Continuité d'Activité (PCA) auprès des collectivités, services publics, lieux, entreprises, intercommunalités, voles de communication, etc. et entreprises. En appuyant une concertation sur l'implication des acteurs amenés sur les solutions à mettre en œuvre, la pérennité et l'efficacité du temps de réponse de reorganisation du système.</p>	

+Points à débattre

Éléments du scénario alternatif

Vos remarques

# Le Scenario Alternatif

*Votre implication ?*

Pour les trois volets : Quantitatif, Inondations, Milieux

## Appropriation :

- Les orientations correspondent-elles à vos attentes ?
- Propositions d'ajout / retrait d'actions ?

## Attentes :

- Quels éléments d'aide à la décision pour formaliser la stratégie ?

Synthèse de vos remarques / propositions

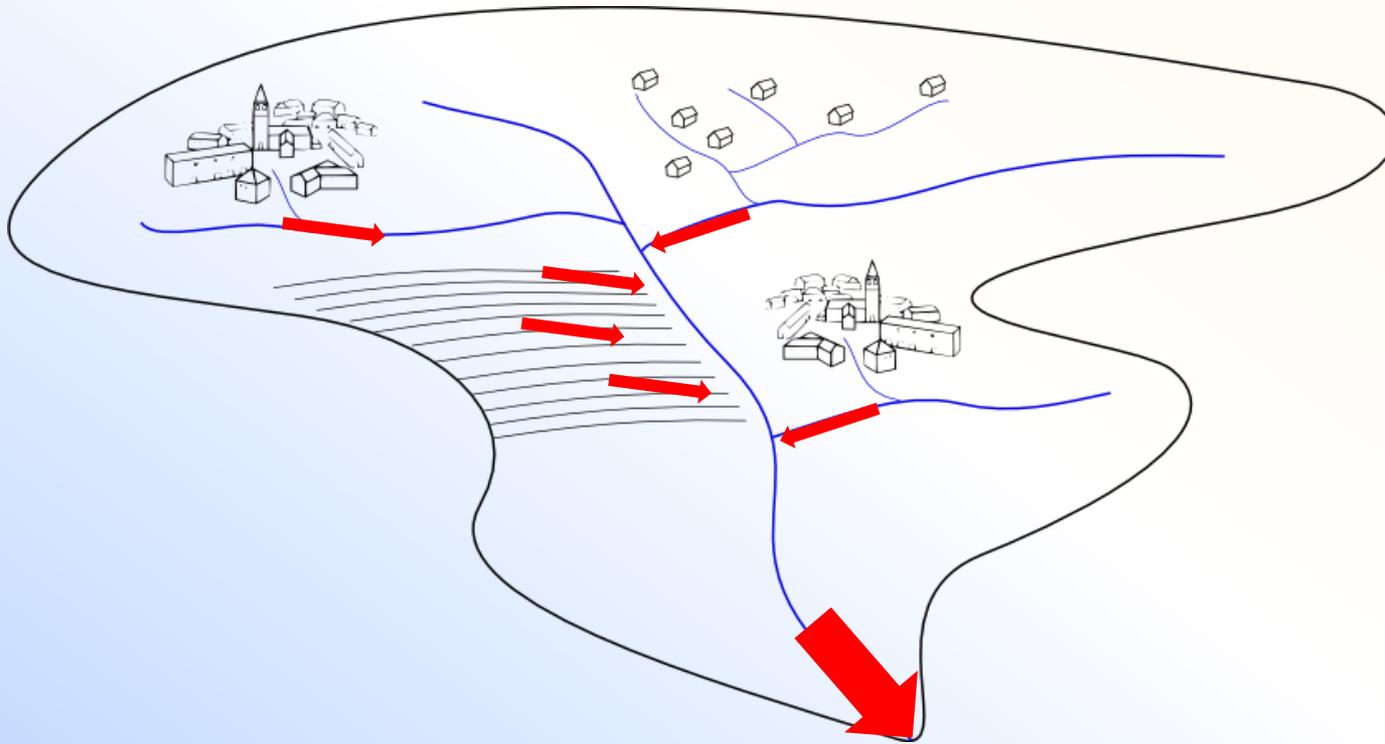
→ Restitution et débat en CLE



# Le Scenario Alternatif

*L'esprit*

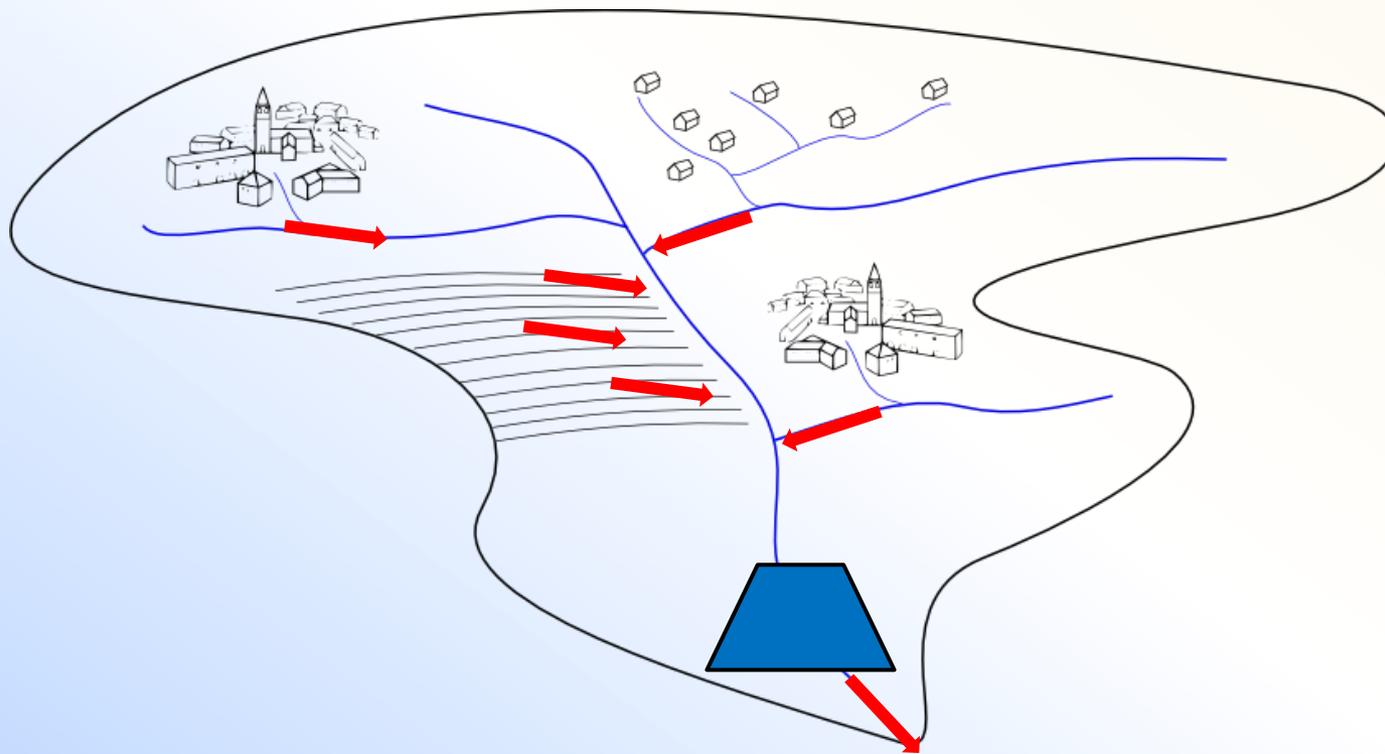
## Exemple du ruissellement



# Le Scénario Alternatif

*L'esprit*

## Exemple du ruissellement



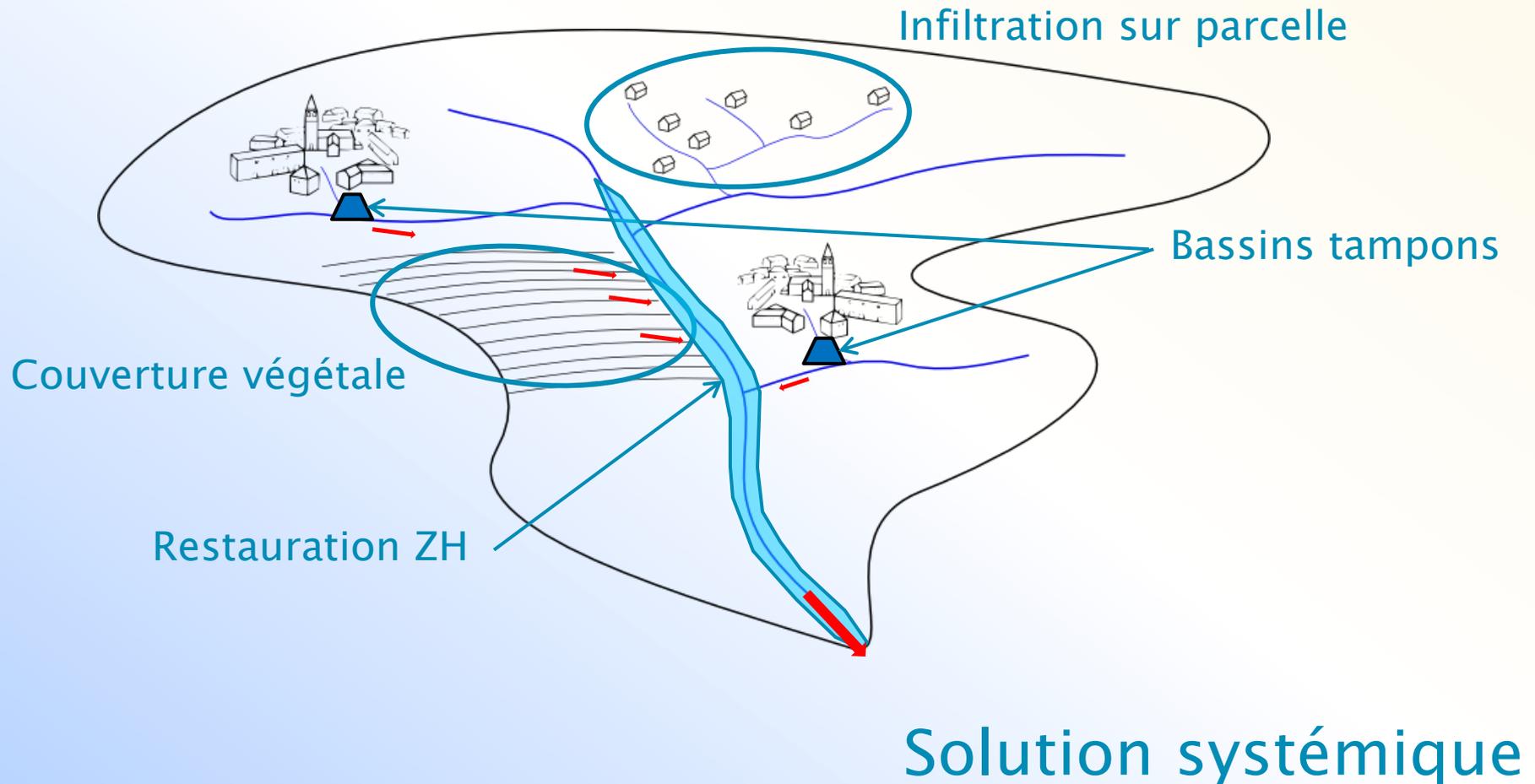
Solution palliative



# Le Scenario Alternatif

*L'esprit*

## Exemple du ruissellement



# Le Scénario Alternatif

## *Contenu*

### Volet Quantitatif

**Objectif :** rétablir l'équilibre quantitatif = atteinte des volumes prélevables tous usages

#### **Orientations :**

- Améliorer la connaissance et développer une politique de communication
- Sécuriser et satisfaire l'AEP en limitant ses impacts sur le milieu
- Accompagner l'adaptation de l'activité agricole aux capacités du bassin
- Limiter la pression industrielle sur la ressource en eau

# Le Scénario Alternatif

## *Contenu*

### Volet Inondations

**Objectif :** Réduire les conséquences dommageables des inondations fluviales et submersions marines

#### **Orientations :**

- Savoir pour mieux agir
- Diminuer le risque
- Organiser pour mieux gérer

# Le Scénario Alternatif

## *Contenu*

### Volet Milieux

**Objectif :** restaurer et maintenir en état les fonctionnalités et les continuités de l'ensemble des milieux aquatiques du bassin

#### **Orientations :**

- Améliorer les connaissances nécessaires à la planification et à la gestion
- Protéger les zones humides, valoriser leurs fonctionnalités, restaurer les milieux dégradés, gérer les systèmes anthropisés et construire l'avenir

# Avis émis par le Bureau de la CLE en 2013

La CLE a été saisie à deux occasions :

1- Candidature de la Chambre Régionale d'Agriculture pour la mission d'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC)

Répartition du volume prélevable entre les irrigants

-> Avis favorable

# Avis émis par le Bureau de la CLE en 2013

La CLE a été saisie à deux occasions :

2- Etude d'impact & Document d'incidence - Exploitation de la source « Louis Dubois »

Augmentation du débit de pointe sur le forage des Chalets

+

Autorisation d'exploitation du forage Louis Dubois

=

Volume annuel actuellement autorisé sur forage des Chalets

→ Avis favorable

# Contraintes du calendrier 2014

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
ME 1	<b>SA 1</b>	<b>SA 1</b>	MA 1	JE 1	<b>DI 1</b>	MA 1	VE 1	LU 1	ME 1	<b>SA 1</b>	LU 1
JE 2	<b>DI 2</b>	<b>DI 2</b>	ME 2	VE 2	LU 2	ME 2	<b>SA 2</b>	MA 2	JE 2	<b>DI 2</b>	MA 2
VE 3	LU 3	LU 3	JE 3	<b>SA 3</b>	MA 3	JE 3	<b>DI 3</b>	ME 3	VE 3	LU 3	ME 3
<b>SA 4</b>	MA 4	MA 4	VE 4	<b>DI 4</b>	ME 4	VE 4	LU 4	JE 4	<b>SA 4</b>	MA 4	JE 4
<b>DI 5</b>	ME 5	ME 5	<b>SA 5</b>	LU 5	JE 5	<b>SA 5</b>	MA 5	VE 5	<b>DI 5</b>	ME 5	VE 5
LU 6	JE 6	JE 6	<b>DI 6</b>	MA 6	VE 6	<b>DI 6</b>	ME 6	<b>SA 6</b>	LU 6	JE 6	<b>SA 6</b>
MA 7	VE 7	VE 7	LU 7	ME 7	<b>SA 7</b>	LU 7	JE 7	<b>DI 7</b>	MA 7	VE 7	<b>DI 7</b>
ME 8	<b>SA 8</b>	<b>SA 8</b>	MA 8	JE 8	<b>DI 8</b>	MA 8	VE 8	LU 8	ME 8	<b>SA 8</b>	LU 8
JE 9	<b>DI 9</b>	<b>DI 9</b>	ME 9	VE 9	LU 9	ME 9	<b>SA 9</b>	MA 9	JE 9	<b>DI 9</b>	MA 9
VE 10	LU 10	LU 10	JE 10	<b>SA 10</b>	MA 10	JE 10	<b>DI 10</b>	ME 10	VE 10	LU 10	ME 10
<b>SA 11</b>	MA 11	MA 11	VE 11	<b>DI 11</b>	ME 11	VE 11	LU 11	JE 11	<b>SA 11</b>	MA 11	JE 11
<b>DI 12</b>	ME 12	ME 12	<b>SA 12</b>	LU 12	JE 12	<b>SA 12</b>	MA 12	VE 12	<b>DI 12</b>	ME 12	VE 12
LU 13	JE 13	JE 13	<b>DI 13</b>	MA 13	VE 13	<b>DI 13</b>	ME 13	<b>SA 13</b>	LU 13	JE 13	<b>SA 13</b>
MA 14	VE 14	VE 14	LU 14	ME 14	<b>SA 14</b>	LU 14	JE 14	<b>DI 14</b>	MA 14	VE 14	<b>DI 14</b>
ME 15	<b>SA 15</b>	<b>SA 15</b>	MA 15	JE 15	<b>DI 15</b>	MA 15	VE 15	LU 15	ME 15	<b>SA 15</b>	LU 15
JE 16	<b>DI 16</b>	<b>DI 16</b>	ME 16	VE 16	LU 16	ME 16	<b>SA 16</b>	MA 16	JE 16	<b>DI 16</b>	MA 16
VE 17	LU 17	LU 17	JE 17	<b>SA 17</b>	MA 17	JE 17	<b>DI 17</b>	ME 17	VE 17	LU 17	ME 17
<b>SA 18</b>	MA 18	MA 18	VE 18	<b>DI 18</b>	ME 18	VE 18	LU 18	JE 18	<b>SA 18</b>	MA 18	JE 18
<b>DI 19</b>	ME 19	ME 19	<b>SA 19</b>	LU 19	JE 19	<b>SA 19</b>	MA 19	VE 19	<b>DI 19</b>	ME 19	VE 19
LU 20	JE 20	JE 20	<b>DI 20</b>	MA 20	VE 20	<b>DI 20</b>	ME 20	<b>SA 20</b>	LU 20	JE 20	<b>SA 20</b>
MA 21	VE 21	VE 21	LU 21	ME 21	<b>SA 21</b>	LU 21	JE 21	<b>DI 21</b>	MA 21	VE 21	<b>DI 21</b>
ME 22	<b>SA 22</b>	<b>SA 22</b>	MA 22	JE 22	<b>DI 22</b>	MA 22	VE 22	LU 22	ME 22	<b>SA 22</b>	LU 22
JE 23	<b>DI 23</b>	<b>DI 23</b>	ME 23	VE 23	LU 23	ME 23	<b>SA 23</b>	MA 23	JE 23	<b>DI 23</b>	MA 23
VE 24	LU 24	LU 24	JE 24	<b>SA 24</b>	MA 24	JE 24	<b>DI 24</b>	ME 24	VE 24	LU 24	ME 24
<b>SA 25</b>	MA 25	MA 25	VE 25	<b>DI 25</b>	ME 25	VE 25	LU 25	JE 25	<b>SA 25</b>	MA 25	JE 25
<b>DI 26</b>	ME 26	ME 26	<b>SA 26</b>	LU 26	JE 26	<b>SA 26</b>	MA 26	VE 26	<b>DI 26</b>	ME 26	VE 26
LU 27	JE 27	JE 27	<b>DI 27</b>	MA 27	VE 27	<b>DI 27</b>	ME 27	<b>SA 27</b>	LU 27	JE 27	<b>SA 27</b>
MA 28	VE 28	VE 28	LU 28	ME 28	<b>SA 28</b>	LU 28	JE 28	<b>DI 28</b>	MA 28	VE 28	<b>DI 28</b>
ME 29		<b>SA 29</b>	MA 29	JE 29	<b>DI 29</b>	MA 29	VE 29	LU 29	ME 29	<b>SA 29</b>	LU 29
JE 30		<b>DI 30</b>	ME 30	VE 30	LU 30	ME 30	<b>SA 30</b>	MA 30	JE 30	<b>DI 30</b>	MA 30
VE 31		LU 31		<b>SA 31</b>		JE 31	<b>DI 31</b>		VE 31		ME 31

Municipales

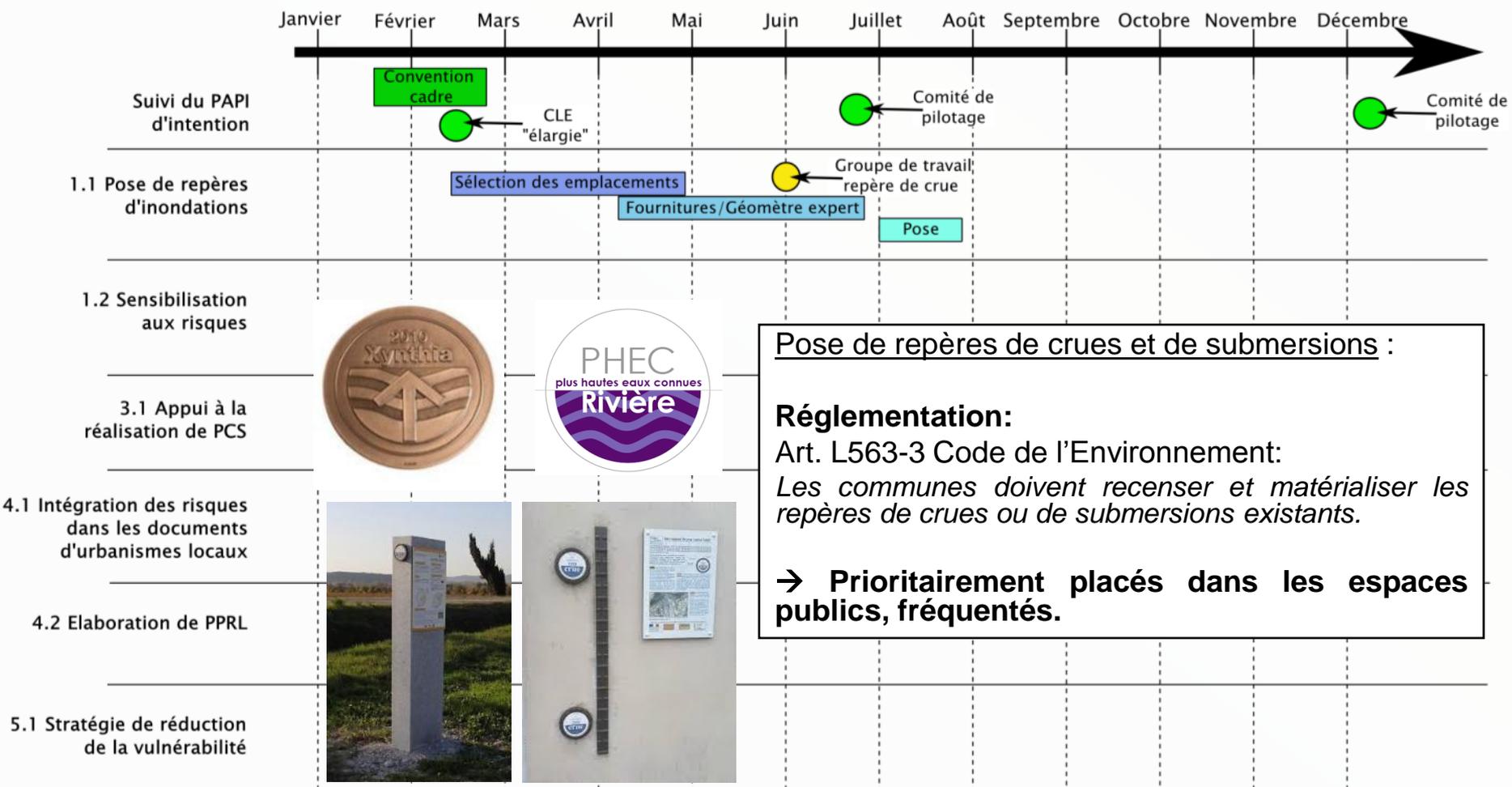
Européennes

Période CLE 8  
Stratégie

# Etat d'avancement PAPI d'intention

- Labellisation PAPI d'intention → 9 octobre 2013
- Signature convention cadre PAPI d'intention
- Etude réduction de la vulnérabilité fluviomaritime
  - Groupement de commande DDTM 17 / SMASS
  - Elaboration du cahier des charges

# Calendrier 2014 de mise en œuvre du PAPI d'intention

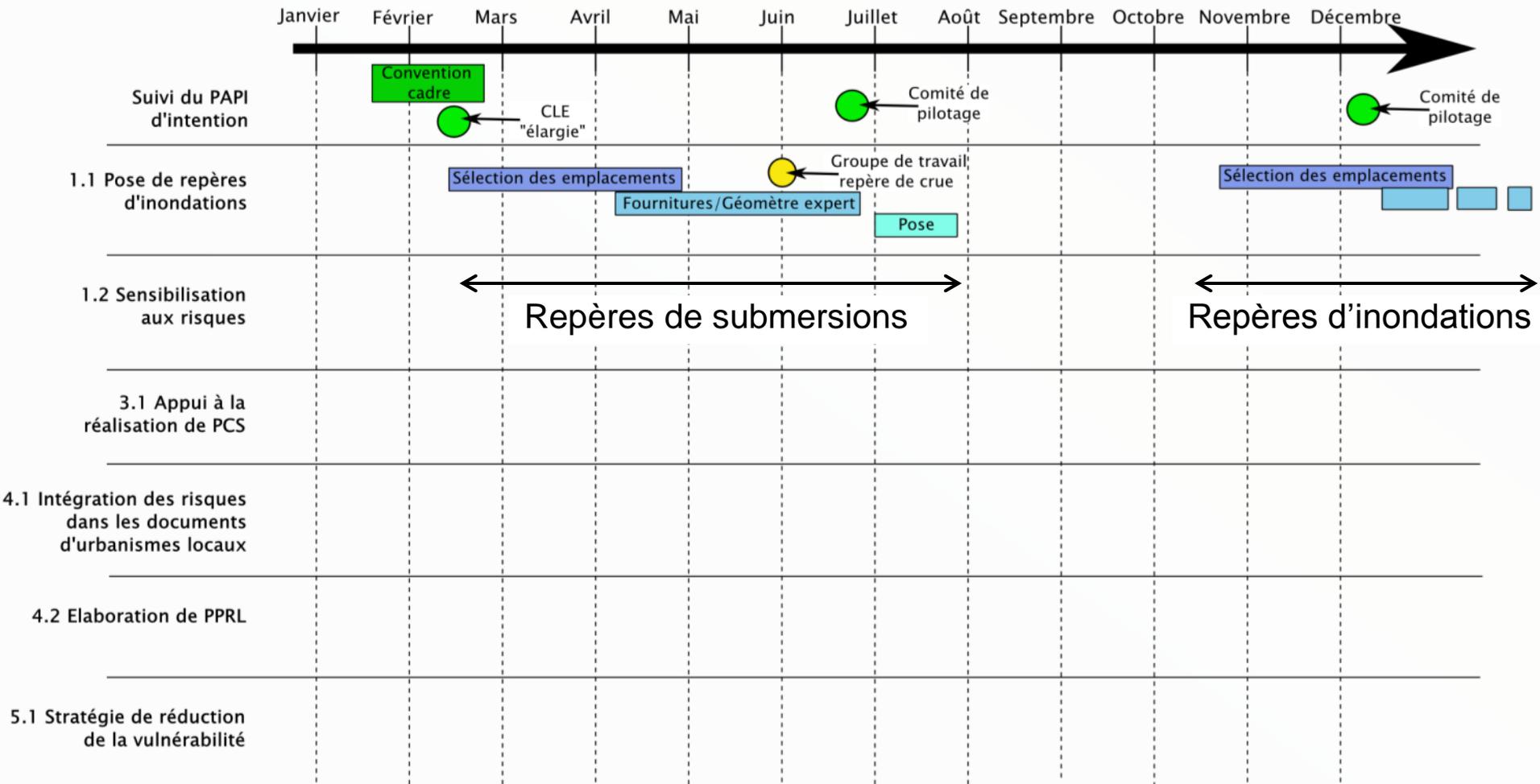


Pose de repères de crues et de submersions :

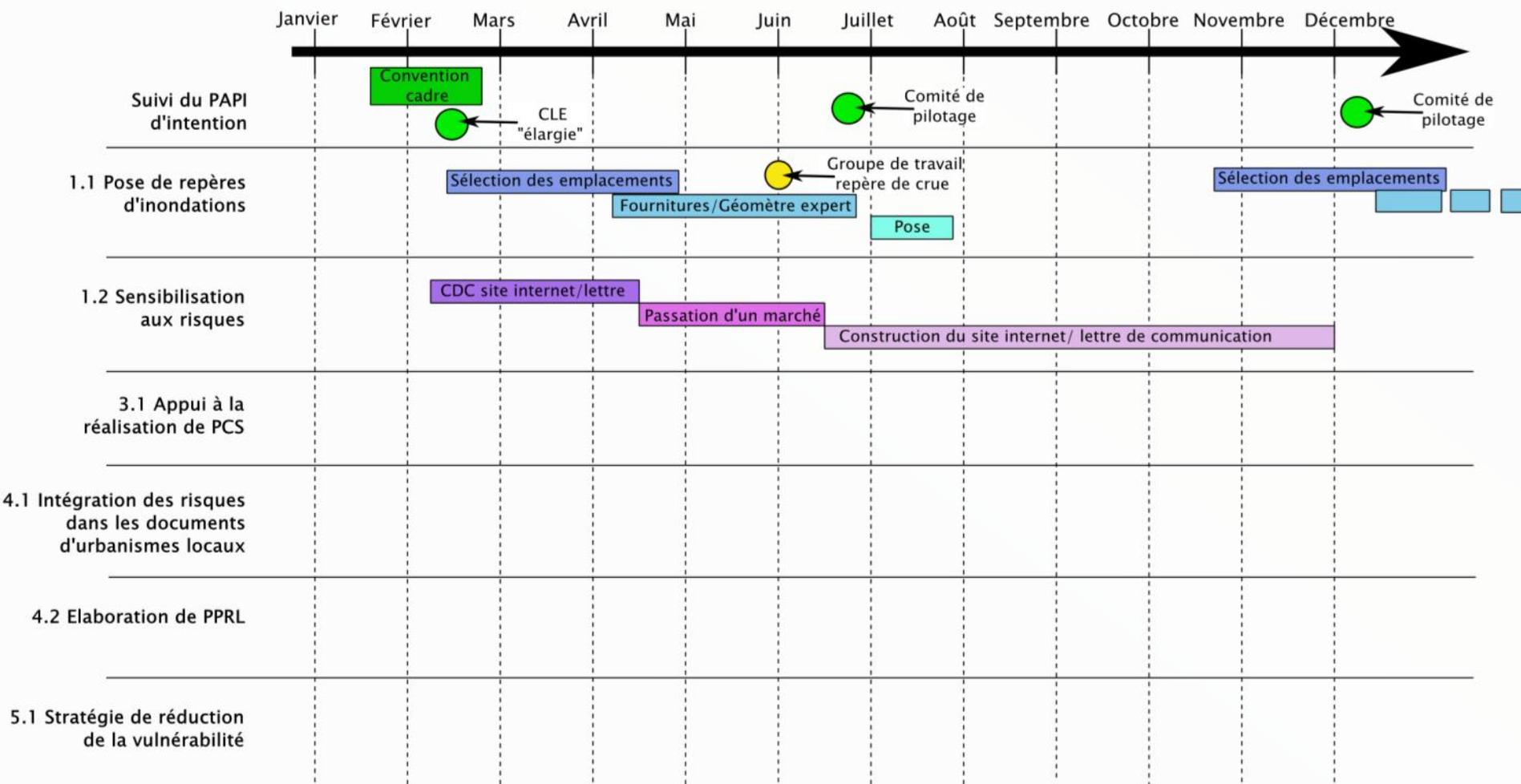
**Réglementation:**  
 Art. L563-3 Code de l'Environnement:  
*Les communes doivent recenser et matérialiser les repères de crues ou de submersions existants.*

**→ Prioritairement placés dans les espaces publics, fréquentés.**

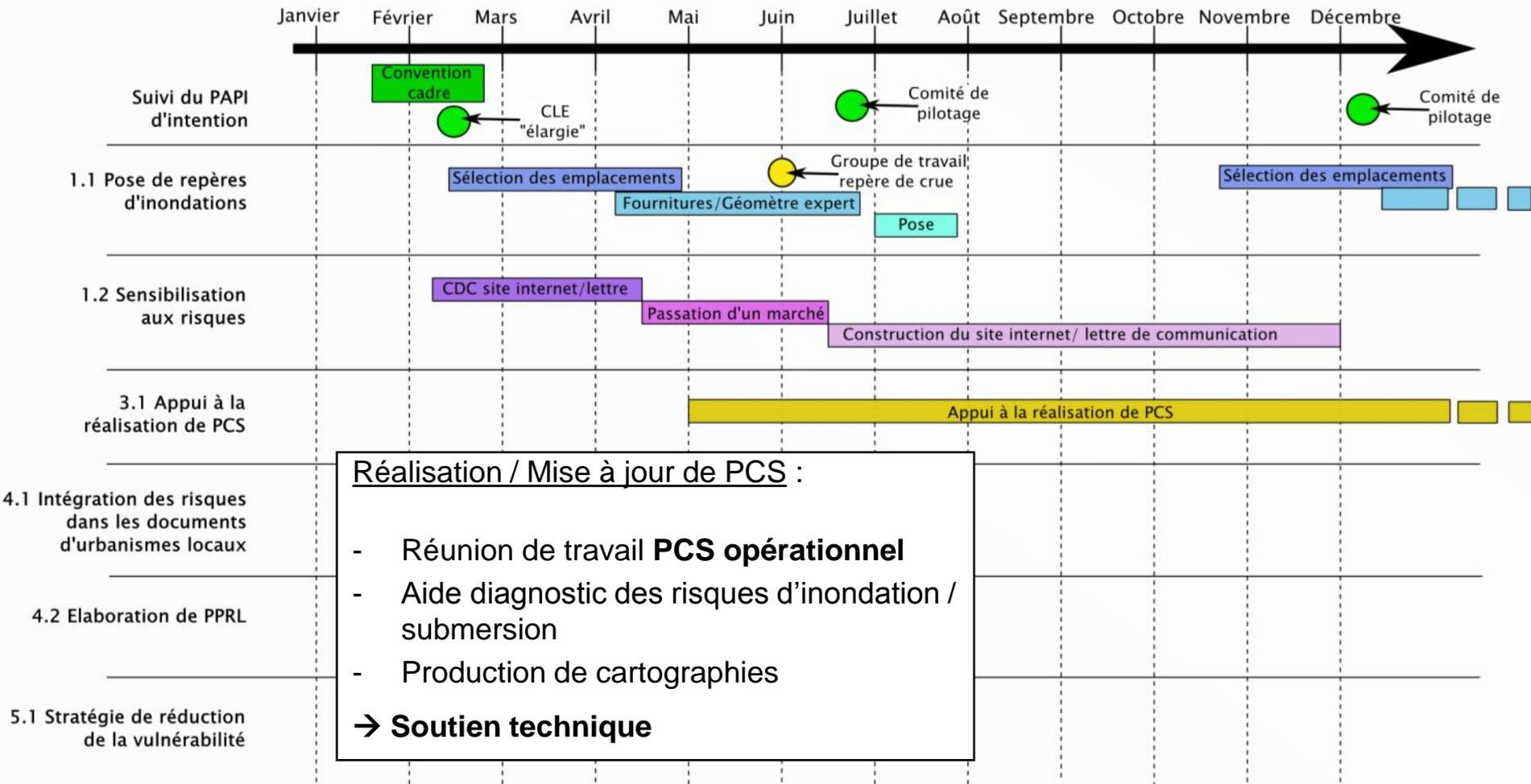
# Calendrier 2014 de mise en œuvre du PAPI d'intention



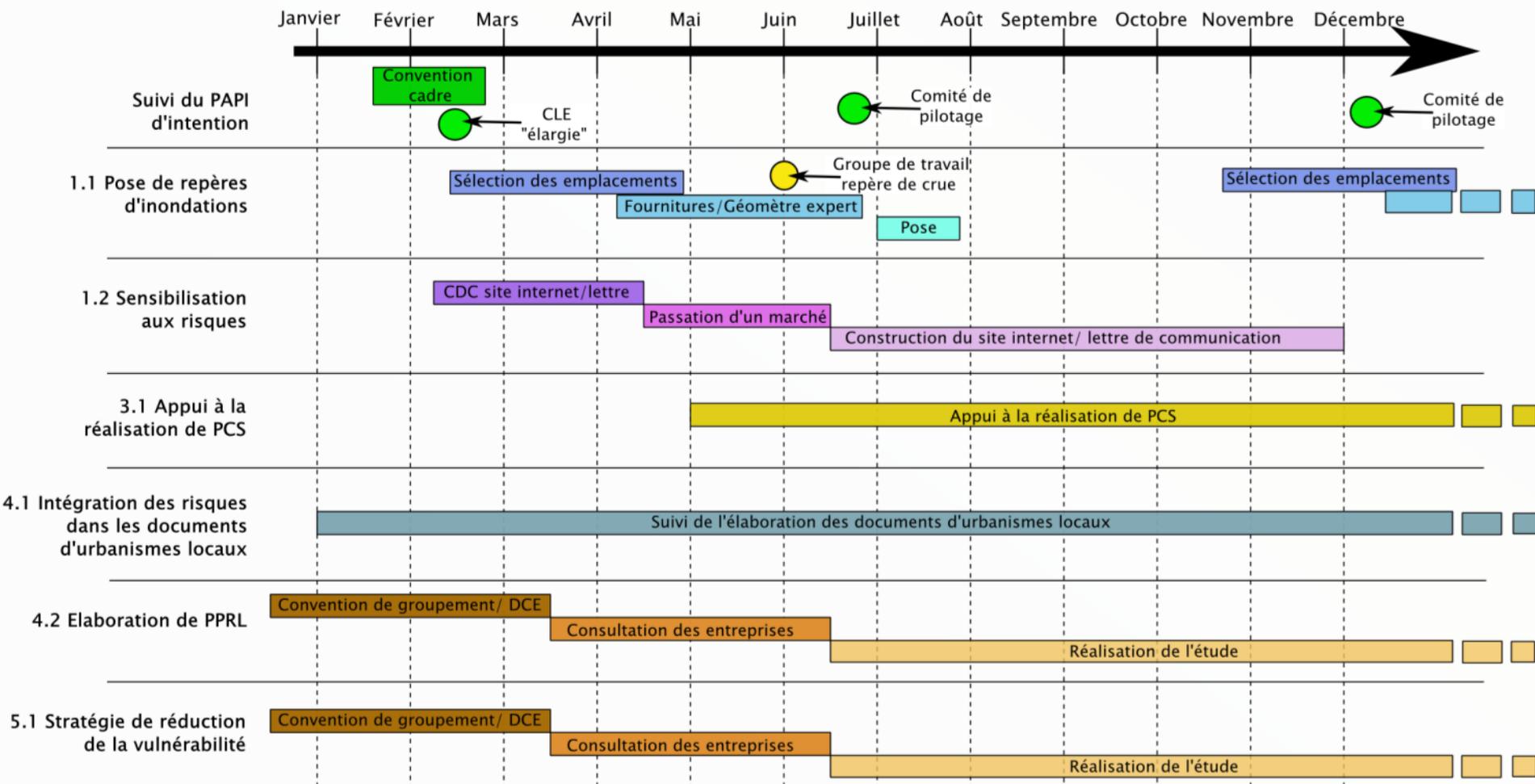
# Calendrier 2014 de mise en œuvre du PAPI d'intention



# Calendrier 2014 de mise en œuvre du PAPI d'intention



# Calendrier 2014 de mise en œuvre du PAPI d'intention



## Animation du SAGE Seudre

Tel : 05 46 22 19 73  
sage@sageseudre.fr

## Animation du PAPI Seudre

Tel : 05 46 39 64 91  
papi@sageseudre.fr

